
CONTRAT DE SERVICES - DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS | SJLM-TP-202502

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire obtenir les services d'une entreprise pour le déneigement des stationnements, des chemins d'accès aux infrastructures, des ponts municipaux et des bornes-fontaines selon les exigences techniques qui apparaissent aux « Documents d'appel d'offres » pour les Saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027 et deux Saisons optionnelles 2027-2028 et 2028-2029.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans les documents qui seront publiés dans le système électronique d'appel d'offres SEAO au www.seao.ca à compter de 9h le mercredi 6 août 2025. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par SEAO. Pour être valide, chaque soumission devra être accompagnée de tous les documents et informations requis par les documents d'appel d'offres.

Afin d'être considérées, les soumissions peuvent être déposées par voie électronique sur les serveurs du SEAO avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions et la fermeture de l'appel d'offres, soit au plus tard à 9 HEURES LE VENDREDI 29 AOÛT 2025.

Les soumissions peuvent également être reçues au bureau municipal dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Mme Isabelle Arcoite, responsable des appels d'offres, avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions et la fermeture de l'appel d'offres, soit au plus tard à 9 HEURES LE VENDREDI 29 AOÛT 2025.

Elles seront ouvertes publiquement le même jour, suivant la fermeture de l'appel d'offres, à l'adresse du bureau municipal, au 91, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Pour obtenir des renseignements pendant un appel d'offres, le soumissionnaire doit s'adresser uniquement au Maître de l'ouvrage, et ce, jusqu'à la date et l'heure de de fermeture de l'appel d'offres. Veuillez nous faire parvenir vos demandes écrites par courriel, à l'adresse suivante : dg@sjlm.ca.

Sont autorisées à soumissionner, les personnes morales et les sociétés ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental portant sur la libéralisation des marchés publics est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Le présent appel d'offres ne constitue pas une offre de contracter avec aucun des soumissionnaires et la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur n'ayant aucune obligation envers les soumissionnaires, s'engage à n'accepter ni la plus basse des soumissions, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 30^e jour du mois de juillet 2025.



Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière